



## Commissions Jeunes

Réunion du 06 juin 2019 - PV N°39

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### COMMISSION JEUNES A 11

**PRESENTS** : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

#### **EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 01/06/2019**

##### **FORFAIT POUR UN MATCH**

Match N°21207063 U15 Interdistricts 24/47 forfait de BOE BON ENCONTRE 2  
Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

##### **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de MARMANDE 2 qui disputait le championnat U15 INTERDISTRICTS 24/47 est déclarée forfait général suite à 3 forfaits (3<sup>ème</sup> forfait lors de la dernière journée). En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués. Les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Le club de MARMANDE sera débité d'une amende de 80 €.

##### **FINALES CHAMPIONNATS JEUNES A 11 DU 01/06/2019 A SARLAT LA CANEDA**

La commission remercie le club de SARLAT MARCILLAC pour la préparation des terrains et l'aide efficace de ses dirigeants lors de ces finales de championnats U15, U17 et U18.

##### **Finales U15 1<sup>ère</sup> Division et U15 2<sup>ème</sup> Division**

Créditer les arbitres suivants LASSEOUGUE Pauline, RICERNE Timothée, ANDRADE Kevin, ROSSIGNOL Thomas, GOUDOUNET Baptiste et LEMARCHAND Théo de 50 € chacun.

Débiter les clubs de LIMENS JSA, COC CHAMBIERS, BOULAZAC et BERGERAC PERIGORD de 75 € chacun.

##### **Finale U17 1<sup>ère</sup> Division**

Créditer les arbitres BERGER Kevin de 100 €, DEVOS Mikaël de 67,10 € et EL KHATTARI Samira de 67,10 €.

Débiter les clubs de BELLE ET DRONNE et MONTPON MENESPLET de 117,10 € chacun.

##### **Finale U18 1<sup>ère</sup> Division**

Créditer les arbitres DELACOUR Victor de 103 €, GRANGER Romaric de 67,10 € et LESUR Jérémy de 67,10 €.

Débiter les clubs de SARLAT MARCILLAC et LA JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE de 118,60 € chacun.